

Se faire livrer des plateaux repas à domicile

Vous vivez chez vous et vous êtes autonome.

Vous avez besoin d'aide pour préparer vos repas ?

Faites-vous livrer des plateaux repas à domicile.



La livraison de plateaux repas à domicile, c'est quoi ?

La livraison de plateaux repas à domicile

est un service qui vous permet

de manger des repas complets et équilibrés.

C'est un bon moyen pour prendre soin de votre santé.

Vous ne faites pas les courses.

Vous ne faites pas la cuisine.

Cela vous évite aussi de tomber dans la cuisine.

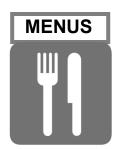


Comment ça marche?

- Chaque semaine,
 - vous choisissez vos menus.

Vous indiquez le nombre de repas qu'il vous faut à l'entreprise qui vous livre.

- Vous pouvez choisir d'être livré
 1 fois par semaine ou tous les jours.
 - C'est vous qui décidez.

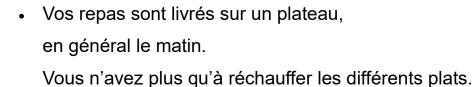


 Si vous avez un régime alimentaire particulier, vous devez le préciser.

Vos repas seront adaptés à votre demande.

Par exemple:

repas sans sel ou allergie particulière.



Les plateaux sont récupérés à la livraison suivante.
 Vous n'avez pas de vaisselle à faire.







Et le week-end?

Certains services livrent les repas le samedi et le dimanche. D'autres services livrent les repas du week-end le vendredi.



Combien coûte un repas livré à domicile ?

Le prix d'un repas est différent d'une entreprise à l'autre. Il faut compter en moyenne entre 8 et 12 euros le repas.



Comment payer moins cher?

Selon votre cas,

vous pouvez demander certaines aides :

 L'aide sociale du Département si vos revenus sont en dessous du minimum vieillesse augmenté de 25%.

Pour savoir si vous y avez droit,
faites une demande auprès de votre mairie 1
ou de votre Centre Communal d'Action Sociale ou CCAS. 1



L'Allocation Personnalisée d'Autonomie ou APA pour les personnes de plus de 60 ans.

Cette allocation permet de rembourser une partie ou la totalité des frais de livraison de vos repas.

L'aide est versée quels que soient vos revenus.

Le montant de cette aide dépend de votre niveau de dépendance et de votre besoin de surveillance.



pour les personnes handicapées âgées non dépendantes.

Le montant versé dépend de vos revenus.

Pour en savoir plus,

contactez votre caisse de retraite principale ou complémentaire.



Prendre vos repas au foyer-restaurant

Certains foyers-clubs pour personnes âgées proposent un service de restauration.

Vous pouvez vous rendre au foyer-restaurant chaque jour ou de temps en temps.

Le prix des repas peut être pris en charge par l'aide sociale.

Pour savoir si vous y avez droit,

faites une demande auprès de votre mairie

ou de votre Centre Communal d'Action Sociale ou CCAS.



Vous pouvez demander à votre mairie ou CCAS la liste des foyers-restaurants.

A savoir:

vous pouvez aussi demander une aide à domicile 👈 pour faire vos courses et préparer vos repas.



